

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 001-210101739-20240619-2024_096_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Saison culturelle 2024-2025 – Devis pour le spectacle « Paname on arrive » du 12 octobre 2024 / Association Clara Dunken Productions (1.1)**
Service : *Culture, Évènements et Associations (NK)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU le devis n° D2024-46 du 13 juin 2024,

VU l'engagement n° 24D-002406,

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir les rapports entre la commune et l'association Clara Dunken Productions,

CONSIDÉRANT que la signature avec l'association Clara Dunken Productions dudit devis, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

DE SIGNER le devis précité pour un montant total de 5.350 € HT, soit 5.796,50€ TTC.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 19 juin 2024
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 20 juin 2024, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 20 juin 2024.